



Mairie de Blaye (33390)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit le 15 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 7 mai 2018, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. CARREAU, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoint, Mme MARECHAL, M. VERDIER, M. ELIAS, Mme DUBOURG, Mme HOLGADO, M. GABARD, Mme LUCKHAUS, M. SABOURAUD, Mme BAYLE, Mme BERTHIOT, M. CASTETS, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme SARRAUTE à M. BALDES, M. BODIN à Mme MARECHAL, M. MONMARCHON à M. RIMARK

Etaient excusés:

M. GEDON, M. CAVALEIRO, Mme LANDAIS, Mme QUERAL, M. INOCENCIO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. VERDIER est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 19

Conseillers votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

3 – DEMANDE DE SUBVENTION "DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)" DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RURALITÉ : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC RUE PAUL TARDY

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Conformément aux dispositions du Comité Interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité a été conclu entre l'Etat, les communautés de communes de Blaye, Cubzaguais, Estuaire Latitude, les communes de Blaye, Saint-André de Cubzac, le Conseil Départemental de la Gironde et l'unité départementale de la Gironde de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine, le 29 juin 2017, pour une durée de quatre ans soit de 2017 à 2020.

Ce contrat a pour but d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle de la Haute Gironde.

Suite à l'opération immobilière réalisée sur les anciens bâtiments de l'école Saint Romain, il sera nécessaire de reprendre l'ensemble des espaces publics situés rue Paul Tardy et place Gérard Grasilier. Cette opération est estimée à 187 000 € HT.

La commune de Blaye peut obtenir une dotation notamment au titre de la revitalisation des bourgs centres dont les objectifs sont de redynamiser le commerce de proximité, de lutter contre l'habitat insalubre et de renforcer l'offre de logement ancien.

C'est pour cette raison que la ville de Blaye sollicite l'attribution d'une subvention de 112 200 € correspondant à 60 % du montant H.T. de l'opération.

Il est demandé au conseil municipal :

- de solliciter l'attribution d'une dotation, dans le cadre du contrat de ruralité, sur la base du plan de financement suivant :

Dossier	Montant H.T.	D.S.I.L.	Conseil Départemental	Participation de la ville HT	taux autofinancement	Part dotation %
Aménagement de L'espace public rue Paul Tardy						
Travaux aménagement	163 000,00 €					
Maîtrise d'œuvre	14 000,00 €					
Autres (publicités, aléa, révisions, etc)	10 000,00 €					
Total	187 000,00 €	112 200,00 €	9 000,00 €	65 800,00 €	35,19%	60,00%

- d'encaisser les recettes correspondantes à l'article 1321, chapitre 21 du budget principal de la commune,
- d'autoriser M le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 3 mai 2018 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 22/05/18
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20180515-55008-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Monsieur Francis RIMARK

